Image not found or type unknown

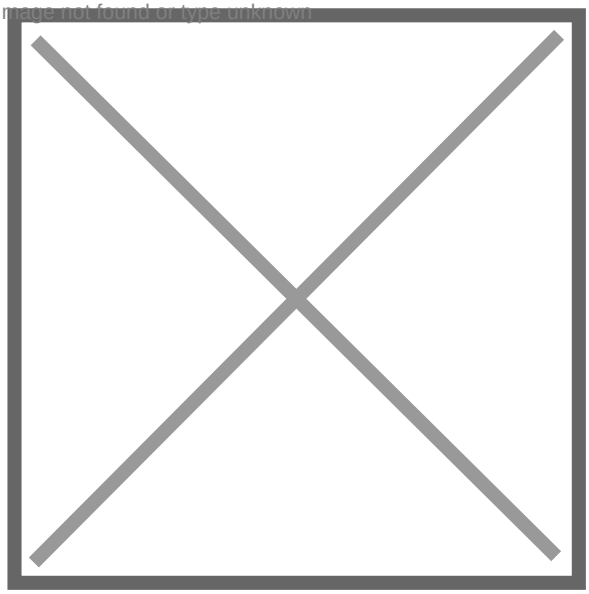

Comment e calcule une indemnite compensatoire en cas de divorce

Par **Sorrindo_old**, le **01/10/2007** à **23:38**

jai il y a 7 ans construit une maison sur un terrain appartenant a mon epouse (donation) je sais que par ce fai elle reste proprietaire du bien construit etant proprietaire du bien
je suis malgré tout en droit d'attendre lors du partage des biens, a une indemnité compensatoire. j'aimerais i vous pouvez me renseigner sur quelle base se calcule cette indemnité??
sachant que notre maison a ete estimée a 500 000 euros que le terrain appartenant a mon epouse est estimé a environ 150 000 euros et que le solde de notre credit est environ de 80 000 euros . pouvez vous me dire environ a quoi je suis en droit d'attendre? au moment du partage

d'avance je vous remercie
tres cordialement
j'attends votre reponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés